Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Grande Assemblée nationale de Turquie

Les parlements et les pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés : jeter les bases d'une coopération internationale plus solide et d'une mise en œuvre renforcée à l'échelle nationale

Conférence parlementaire mondiale organisée conjointement par l'Union interparlementaire et la Grande Assemblée nationale de Turquie

20 et 21 juin 2022, İstanbul (Turquie)

PROGRAMME PROVISOIRE

L'année 2018 a été décisive pour la gouvernance des migrations internationales. En décembre de cette année, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) et le Pacte mondial sur les réfugiés (PMR). Les pactes mondiaux offrent aux États des cadres de coopération non contraignants pour répondre à divers défis liés aux migrations.

Le PMM fournit entre autres un ensemble complet de lignes directrices aux pays d'origine, d'accueil et de transition sur la manière de gérer plus efficacement les migrations afin de tirer parti de ce phénomène mondial tout en neutralisant certains de leurs inconvénients.

Le PMR promeut le partage de la charge et des responsabilités d'une manière plus prévisible et plus équitable et fournit aux gouvernements, organisations internationales et autres parties prenantes un plan directeur pour s'assurer que les communautés d'accueil obtiennent le soutien dont elles ont besoin et que les réfugiés peuvent mener une existence productive. Plus concrètement, le PMR vise à alléger la pression sur les pays d'accueil, à renforcer l'autonomie des réfugiés, à élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers et à favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité.

Les pactes mondiaux ont chacun créé des mécanismes spécifiques pour passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre, examiner les défis qui subsistent et les bonnes pratiques, et identifier de nouvelles actions afin de gérer les migrations. À cet égard, le PMR a créé le Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra tous les quatre ans ; le premier a eu lieu en 2019. Le PMM a créé le Forum d'examen des migrations internationales qui doit se tenir tous les quatre ans ; le tout premier Forum qui aura lieu en mai 2022 se conclura par l'adoption d'une déclaration sur les progrès réalisés.

Bien que certains progrès aient été réalisés dans la mise en œuvre des deux pactes mondiaux, il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, seul un nombre restreint de pays ont adopté des mesures ambitieuses à l'échelon national pour la mise en œuvre du PMM. De même, quelques pays, souvent dotés de ressources très limitées, continuent d'accueillir la plupart des réfugiés de la planète. Le partage plus équitable de la charge sur lequel repose le PMR n'aurait-il été qu'une vaine promesse ?

La conférence parlementaire mondiale qui se tiendra en Turquie offrira aux parlements et à leurs membres une excellente occasion de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des pactes mondiaux et les défis anciens et nouveaux qui font obstacle à une action à la fois collective, bilatérale et nationale. La conférence aura pour but de recueillir une série de bonnes pratiques parlementaires et d'identifier de nouvelles mesures concrètes que peuvent prendre les parlements, ensemble et individuellement, pour jeter les bases d'une coopération internationale plus solide et d'une mise en œuvre renforcée à l'échelle nationale.

Lundi 20 juin 2022

8 h 00	**Inscription des délégués**
9 h 00	**Cérémonie inaugurale : allocutions d'ouverture**
10 h 15	*Pause-café*
10 h 30	**Séance I : Objectifs, engagements, progrès et revers dans la mise en œuvre des pactes mondiaux** Cette séance portera sur l'ensemble des progrès accomplis à l'échelle mondiale et régionale, les obstacles qui subsistent ainsi que les anciennes et les nouvelles perspectives inhérentes à la mise en œuvre. Au sujet du PMM, la séance s'appuiera principalement sur les résultats et les conclusions du Forum d'examen des migrations internationales (FEMI), organisé sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies du 17 au 20 mai 2022, et le rapport du Secrétaire général de l'ONU du 27 décembre 2021 (A/76/642), notamment ses 14 recommandations sur la mise en œuvre du PMM. Eu égard au PMR, la séance s'appuiera notamment sur les engagements pris à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés de 2019 et de la première Réunion des hauts responsables qui s'est tenue les 14 et 15 décembre 2021. Cette séance présentera par ailleurs un aperçu de la vision et du contenu essentiel des deux pactes mondiaux. L'objectif est de mieux faire comprendre la philosophie sur laquelle reposent les pactes qui ont été adoptés en 2018, et d'évaluer la nature des engagements qui en découlent, ainsi que les synergies et les divergences existantes entre les deux.
12 h 30	*Déjeuner offert par le parlement hôte*
14 h 00	**Séance II : Solution durable aux migrations forcées : la prévention des migrations dans les pays d'origine** Dans le cadre de l'objectif 2 du Pacte mondial sur les migrations « Réduire au minimum les facteurs négatifs et structurels qui poussent les personnes à quitter leur pays d'origine » pour que la migration soit un choix, et non une nécessité, il est essentiel de garantir des conditions de vie minimales afin d'offrir une meilleure qualité de vie dans les pays d'origine. Cette séance portera sur les mécanismes et les normes nécessaires à établir, et les défis et opportunités liés à leur mise en œuvre.
16 h 00	*Pause-café*
16 h 15	**Séance III : S'attaquer à la migration irrégulière, y compris par la gestion des frontières et la lutte contre le crime transnational** Le débat sera centré sur les expériences de gestion efficace des frontières respectueuse des droits de l'homme des migrants clandestins et l'efficacité des efforts déployés pour lutter contre le crime transnational dans le cadre du trafic d'êtres humains. La séance examinera également les mesures concrètes destinées à faciliter le retour en toute sécurité et dans la dignité, et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine, et certaines initiatives adoptées dans les pays d'accueil pour offrir aux migrants en situation irrégulière un lieu d'hébergement et un permis de travail pour des périodes plus ou moins longues.
20 h 00	*Dîner offert par le parlement hôte*

Mardi 21 juin 2022

9 h 00

Séance IV : Promouvoir un partage équitable de la charge et des responsabilités.

Les deux pactes mondiaux mettent en lumière la notion importante selon laquelle les migrations ne peuvent être gérées efficacement que par un effort concerté dans lequel tous les intervenants assument leurs responsabilités. Pour ce qui est de la situation des réfugiés, le PMR appelle les États et les autres parties prenantes qui n'ont pas encore contribué au partage de la charge et des responsabilités à le faire, en vue d'élargir la base de soutien dans un esprit de solidarité et de coopération internationales. Cette séance examinera dans quelle mesure les États ont en ce sens su être à la hauteur de leurs responsabilités collectives. À ce sujet, elle examinera les réponses étatiques à la situation spécifique des migrants mixtes, qui se sentent contraints de quitter leur pays mais ne sont pas considérés comme des réfugiés.

Cette séance se penchera par ailleurs sur les efforts déployés pour réduire au minimum les facteurs défavorables de la migration et anticiper les risques et les menaces susceptibles de déclencher ou d'affecter les mouvements migratoires. À cet effet, elle examinera dans quelle mesure les programmes de développement et le renforcement des synergies entre la mise en œuvre du PMM et celle des Objectifs de développement durable se sont avérés utiles. Les participants passeront également en revue les exemples concrets illustrant la manière dont les pays ont été capables d'aider certaines catégories de migrants vulnérables. La séance examinera enfin les défis auxquels les réfugiés sont confrontés pour chercher refuge à l'étranger et ce que les pays peuvent faire pour faciliter l'accès à leurs systèmes d'asile.

10 h 45

Pause-café

11 h 00

Séance V : Adapter la vie des migrants et des réfugiés : dignité humaine, inclusion et cohésion sociales

La séance sera consacrée aux différentes approches qui ont été suivies pour encourager les migrations régulières à travers des mécanismes d'intégration régionale ou des accords de migration bilatéraux. La séance mettra notamment l'accent sur les programmes de migration de main d'œuvre, les aspects relatifs au regroupement familial et l'ouverture de différentes voies pour ceux qui ont besoin d'aide humanitaire ou de protection des droits de l'homme, ou ont des ambitions éducatives.

La séance examinera comment les pays sont parvenus à mettre en place des lois, des réglementations et des programmes destinés à faciliter la cohésion et la mobilité sociales en attribuant aux migrants et aux réfugiés, le cas échéant, une identité et des documents juridiques, et en leur offrant des opportunités de travail et d'études, et une éducation civique. Les participants examineront par ailleurs les initiatives visant à amener tous les membres de la société à promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales des migrants et des réfugiés.

12 h 30

Déjeuner offert par le parlement hôte

14 h 00

Séance VI : L'expérience de la Turquie en tant que pays accueillant le plus grand nombre d'immigrants dans le monde

La Turquie est un pont entre l'Est, où règnent conflits et insoutenabilité, et les pays européens occidentaux fixant des exigences élevées en matière de bien-être et droits de l'homme. La Turquie est un point de transit pour les migrants qui cherchent à gagner les pays de l'Union européenne (UE) pour de nombreuses raisons, comme les

conflits, l'instabilité politique et économique au Moyen-Orient, ses frontières orientales montagneuses difficiles à contrôler, la structure géographique du littoral égéen et méditerranéen qui sont propices au transit illégal. Dans le même temps, la Turquie est devenue un pôle d'attraction pour les migrations régulières et irrégulières, en raison notamment de sa puissance économique et régionale croissante ces derniers temps.

Compte tenu de sa situation géostratégique, la Turquie constitue l'étape finale des mouvements migratoires d'une manière générale, notamment les mouvements de masse de demandes d'asile, et héberge plus de cinq millions de migrants provenant de pays divers.

Cette séance sera consacrée aux politiques intégrées élaborées entre le gouvernement, les organisations internationales et les organismes d'aide humanitaire pour aider à gérer durablement les flux migratoires en Turquie et atteindre des résultats potentiellement tangibles sur l'immigration. Les effets positifs et négatifs des migrations sur la structure économique et socio-culturelle seront également abordés.

15 h 45 — Pause-café

16 h 00 – 16 h 30 — **Séance de clôture**

- Le rapporteur de la conférence mettra en lumière les conclusions de l'événement ■